



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1004479A3

NUMERO DE DEPOT : 9000657

Classif. Internat.: F16L

Date de délivrance : 01 Décembre 1992

---

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d' invention, notamment l' article 22;

Vu l' arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d' invention, notamment l' article 28;

Vu le procès verbal dressé le 27 Juin 1990 à 11h05  
à l' Office de la Propriété Industrielle

## ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : DRAKA POLVA B.V.  
Vlaardingenlaan 11, NL-1062 HM AMSTERDAM(PAYS-BAS)

représenté(e)(s) par : BOUCHOMS Maurice, SOLVAY - Département Prop. Indus., Rue de Ransbeek, 310 - 1120 BRUXELLES.

un brevet d' invention d' une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : RACCORD POUR LA FIXATION D'UN TUYAU A PAROI ONDULEE.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l' invention, sans garantie du mérite de l' invention ou de l' exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeur(s).

Bruxelles, le 01 Décembre 1992  
PAR DELEGATION SPECIALE :

W. L. L.  
Directeur

Raccord pour la fixation d'un tuyau à paroi ondulée

La présente invention concerne un raccord qui convient particulièrement pour la fixation d'un tuyau à paroi ondulée.

Les tuyaux à paroi ondulées réalisés en métal ou en matières plastiques sont d'utilisation courante de longue date notamment dans le domaine de la construction civile.

Ainsi, par exemple, de tels tuyaux sont souvent utilisées pour évacuer les fumées générées par des appareillages de chauffage.

Dans la demande de brevet français 89/00423, on a déjà proposé un raccord qui convient particulièrement pour fixer de tels tuyaux de façon sûre. Toutefois, ce type de raccord doit nécessairement être monté sur chantier par l'utilisateur et, dès lors, un montage peu soigné peut conduire à une étanchéité défectueuse et entraîner des conséquences très graves.

La demanderesse a maintenant mis au point un nouveau raccord qui peut être prémonté en atelier et qui, par sa simplicité, n'exige pas, sur chantier, le recours à un opérateur particulièrement expérimenté et consciencieux. En outre, la mise en place sur chantier n'exige qu'un minimum d'opérations.

Le raccord conforme à la présente invention est, par ailleurs, illustré plus en détail dans la figure du dessin annexé qui donne une vue, en coupe partielle, d'une variante de réalisation d'un tel raccord.

Le raccord conforme à l'invention comprend :

- a) un corps cylindrique annulaire (1) pouvant recevoir l'extrémité du tuyau à paroi ondulée (2) à fixer, ledit corps cylindrique (1) étant équipé d'une butée annulaire interne (3), présentant un ressaut (4) étagé vers l'extérieur et étant équipé d'un émerillon (6) vissé sur un filetage (5) prévu sur sa paroi externe

b) un élément cylindrique tubulaire présentant une partie tubulaire (7) de diamètre externe sensiblement égal au diamètre interne du tuyau à paroi ondulée (2) et une extrémité conformée (8) s'appuyant contre la butée interne (3) et épousant le ressaut (4)

5 c) un joint d'étanchéité annulaire (9) emprisonné entre l'extrémité conformée (8) et l'émérillon (6), dans lequel la paroi de la partie tubulaire (7) de l'élément cylindrique tubulaire est pourvue de découpes longitudinales (10) définissant des languettes flexibles (11) dirigées vers 10 l'extrémité conformée (8), les extrémités (12) des languettes flexibles (11), espacées de cette extrémité conformée (8), étant redressées vers l'extérieur de l'élément cylindrique tubulaire (7).

15 Selon un mode de réalisation qui est préféré, les extrémités (12) redressées des languettes flexibles (11) ont une hauteur sensiblement égale à la profondeur d'ondulation du tuyau à raccorder et une épaisseur sensiblement égale au pas d'ondulation de ce tuyau.

20 Selon une première variante de réalisation, les languettes flexibles (11) peuvent avoir une longueur identique et dans ce cas, l'espace entre les extrémités (12) des languettes flexibles (11) et l'extrémité conformée (8) est sensiblement égal au double de la distance entre le joint d'étanchéité annulaire (9) et la 25 butée annulaire (3).

Selon une autre variante de réalisation, les languettes flexibles (11) peuvent avoir des longueurs différentes ainsi qu'il est d'ailleurs représenté sur la figure du dessin annexé.

30 Le raccord selon l'invention peut être symétrique par rapport à la butée annulaire (3), dans le cas notamment où il est destiné à raccorder entre eux deux tuyaux à paroi ondulée identiques. Il est toutefois bien évident que le raccord peut être réalisé de façon conforme à l'invention d'un côté de la butée (3), l'autre côté étant quelconque.

35 Le raccord conforme à l'invention peut être réalisé en tout matériau traditionnel et notamment en métal ou en matières

plastiques et il peut être utilisé indifféremment pour fixer des tuyaux ondulés en métal ou en matières plastiques.

Lors de la réalisation, en atelier, du raccord conforme à l'invention, l'extrémité conformée (8) de l'élément cylindrique tubulaire (7) est insérée en place dans le corps annulaire cylindrique (1), le joint d'étanchéité annulaire est mis en place et l'émérillon (6) est engagé dans le filetage (5) de façon à emprisonner le joint d'étanchéité (9).

Pour raccorder sur chantier un tuyau à paroi ondulée (2) à l'aide du raccord ainsi constitué, il suffit à l'utilisateur d'enfiler ledit tuyau sur la partie tubulaire (7) de l'élément cylindrique tubulaire de façon telle que son extrémité contacte le fond de la partie conformée (8) de cet élément puis de visser en place l'émérillon (6).

Lors de l'enfilage du tuyau à paroi ondulée, les extrémités (12) des languettes flexibles sont repoussées dans l'élément tubulaire du fait de l'élasticité de ces languettes et, dès lors ces extrémités n'empêchent pas la mise en place du tuyau. Par contre, dès que le tuyau à paroi ondulée est en place, les extrémités redressées (12) des languettes flexibles 11 s'engagent dans une ondulation interne du tuyau et entravent l'extraction de celui-ci de l'élément tubulaire. En outre, lors du vissage de l'émérillon (6), le joint d'étanchéité (9) est comprimé radialement contre les ondulations externes du tuyau, qui est soutenu intérieurement par l'élément cylindrique tubulaire (7), et assure de ce fait une parfaite étanchéité.

Il apparaît donc que le raccord conforme à l'invention assure une bonne résistance en traction grâce aux extrémités redressées (12) des languettes flexibles (11) et au serrage engendré par le joint d'étanchéité (9) ainsi qu'une bonne étanchéité par le serrage du joint d'étanchéité.

En outre, un démontage du raccord, par exemple en vue d'une visite d'inspection, est rendu très aisé avec le raccord conforme à l'invention. Il suffit simplement, en effet, de dévisser l'émérillon (6) et de retirer du corps cylindrique (1) l'ensemble constitué par le tuyau à paroi ondulée (2), l'émérillon (6), le

joint d'étanchéité (9) et l'élément cylindrique tubulaire (7, 8) ce dernier restant engagé dans le tuyau. Après inspection, le raccord est très facilement reconstitué en insérant l'élément cylindrique tubulaire (7, 8) dans le corps cylindrique (1) puis  
5 en vissant l'émérillon (6) sur celui-ci.

Enfin, en cours d'utilisation tout condensat aqueux s'écoulant dans le tuyau à paroi ondulée ne peut stagner entre la paroi interne du tuyau et l'élément tubulaire cylindrique (7) du fait de la présence des découpes (10) qui permettent l'évacuation  
10 de ce condensat.

Le raccord conforme à l'invention est spécialement conçu pour le raccordement de tuyaux à paroi ondulée, mais il est bien évident que son exploitation est également possible pour raccorder des tuyaux à paroi lisse. Dans ce dernier cas  
15 toutefois, les extrémités redressées (11) des languettes flexibles (11) ne peuvent assurer une résistance en traction similaire à celle obtenues avec des tuyaux à paroi ondulée.

R E V E N D I C A T I O N S

1 - Raccord pour la fixation d'un tuyau à paroi ondulée  
comprenant :

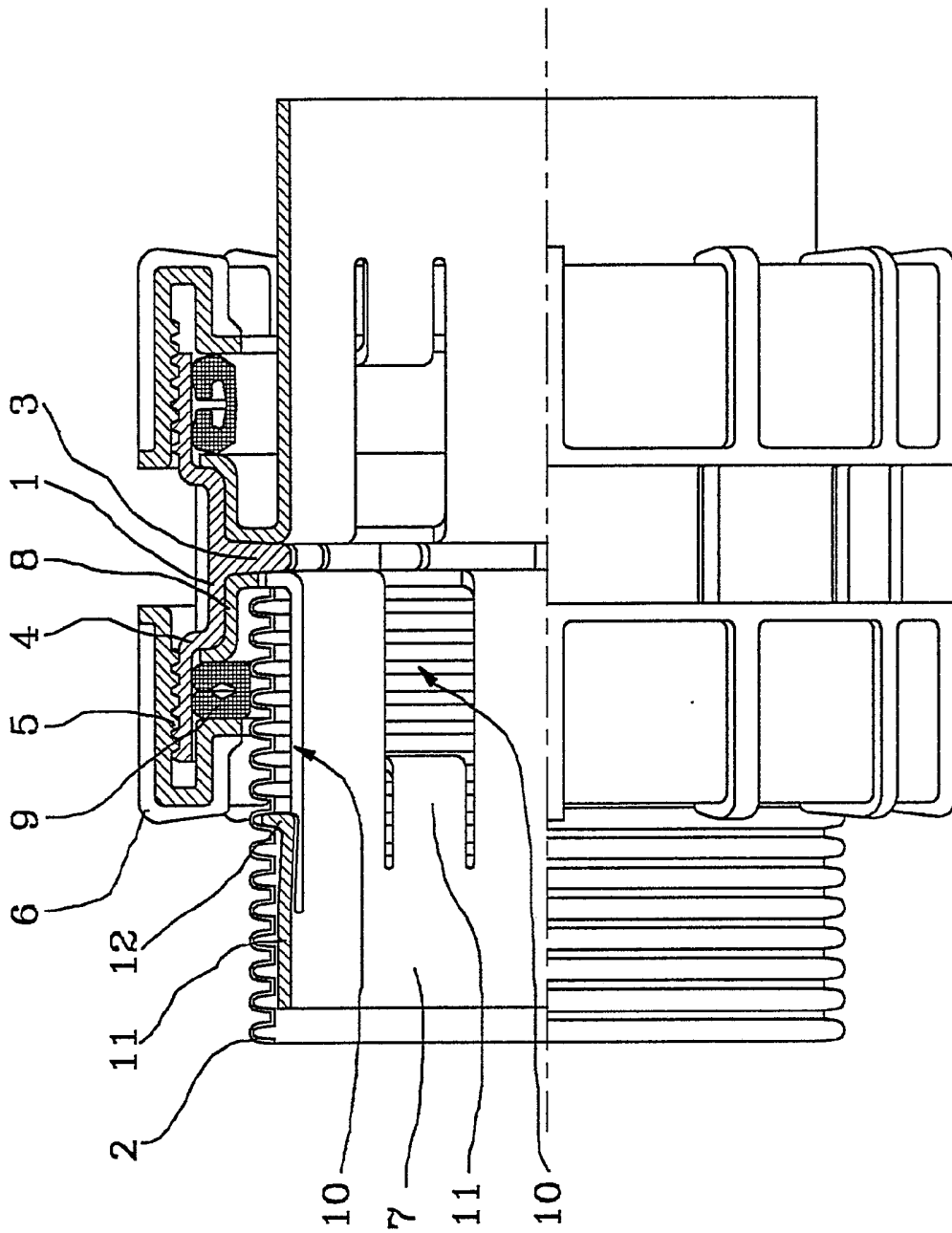
- 5 a) un corps cylindrique annulaire (1) pouvant recevoir l'extré-  
mité du tuyau à paroi ondulée (2) à fixer, ledit corps cylin-  
drique (1) étant équipé d'une butée annulaire interne (3),  
présentant un ressaut (4) étagé vers l'extérieur et étant  
équipé d'un émérillon (6) vissé sur un filetage (5) prévu sur  
sa paroi externe
- 10 b) un élément cylindrique tubulaire présentant une partie tubu-  
laire (7) de diamètre externe sensiblement égal au diamètre  
interne du tuyau à paroi ondulée (2) et une extrémité  
conformée (8) s'appuyant contre la butée interne (3) et  
épousant le ressaut (4)
- 15 c) un joint d'étanchéité annulaire (9) emprisonné entre l'extré-  
mité conformée (8) et l'émérillon (6),  
dans lequel la paroi de la partie tubulaire (7) de l'élément  
cylindrique tubulaire est pourvue de découpes longitudinales (10)  
définissant des languettes flexibles (11) dirigées vers l'extré-  
20 mité conformée (8), les extrémités (12) des languettes flexibles  
(11), espacées de cette extrémité conformée (8), étant redressées  
vers l'extérieur de l'élément cylindrique tubulaire (7).

25 2 - Raccord selon la revendication 1 caractérisé en ce que  
les extrémités (12) redressées des languettes flexibles (11) ont  
une hauteur sensiblement égale à la profondeur d'ondulation du  
tuyau à raccorder et une épaisseur sensiblement égale au pas  
d'ondulation de ce tuyau.

30 3 - Raccord selon la revendication 1 caractérisé en ce que  
les languettes flexibles (11) sont de longueurs égales, l'espace  
entre les extrémités (12) des languettes flexibles (11) et  
l'extrémité conformée (8) étant sensiblement égal au double de la  
distance entre le joint d'étanchéité annulaire (9) et la butée  
annulaire (3).

4 - Raccord selon la revendication 1 caractérisé en ce que les languettes flexibles (11) sont de longueurs différentes.

5 - Raccord selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il est symétrique par rapport à la butée annulaire (3).





Office européen  
des brevets

**RAPPORT DE RECHERCHE**  
établi en vertu de l'article 21 § 1 et 2  
de la loi belge sur les brevets d'invention  
du 28 mars 1984

Numero de la demande  
nationale

BE 9000657  
BO 2393

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	GB-A-2197409 (KITZ CORP.) * abrégé; figures * -----	1	F16L25/00
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			F16L F23J
LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 07 MARS 1991	Examinateur NARMINTO A.
<p><b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b></p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul  Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie  A : arrière-plan technologique  O : divulgation non-écrite  P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention  E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date  D : cité dans la demande  L : cité pour d'autres raisons  .....  &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			

1

EPO FORM 1503 03.82 (P0448)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET BELGE NO.**

BE 9000657  
BO 2393

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

07/03/91

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB-A-2197409	18-05-88	AU-B- 596236	26-04-90
		AU-A- 8051087	05-05-88
		US-A- 4801158	31-01-89
-----			